

SOMMAIRE

Page 2 : Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM) : de la réaction à la réflexion, une approche syndicale à redéfinir

Page 3 : Communiquer : vers un syndicalisme 2.0 !

Page 4 : Conclusions sur les journées séminaires UFMICT des 20 et 21 janvier 2015

« LE SPÉCIFIQUE » COMME SOLUTION À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ POUR LES MICT.

Retour sur la Commission Exécutive - séminaire de l'UFMICT des 20 et 21 janvier 2015

EDITO

Chère et cher camarade,
C'est le second numéro d'Encart Options que nous consacrons au compte-rendu du séminaire de la commission exécutive de l'Ufmict qui s'est déroulé les 20 et 21 janvier derniers. Dans le précédent numéro, nous avons essayé de prendre du recul vis-à-vis d'une actualité qui, quotidiennement, nous aspire afin de poser ensemble un certain nombre de problématiques qui traversent notre champ syndical.

... Quelles sont les grandes questions qui bouleversent notre champ professionnel ?

Loi Santé, Loi Macron, Loi d'adaptation de la société au vieillissement... Toutes ces réformes structurelles qui remodelent en profondeur notre secteur et bouleversent le sens même de notre travail. Les évolutions de la formation initiale et continue, la réingénierie des diplômes, tant dans le champ de la santé que de l'action sociale sont des lames de fond qui secouent nos identités professionnelles et qui doivent être vues comme le prolongement de ces réformes libérales en cours. Ces débats ont ainsi interrogé des questions essentielles telles que la valeur de nos métiers, les impacts prévisibles sur nos conditions de travail des réformes en cours, la reconnaissance salariale de nos qualifications, la qualité du service public...

Autant il était important de poser dans un premier temps les enjeux de notre champ, autant il nous a semblé indispensable de relier tout ceci à notre action syndicale afin de nous tourner, modestement mais résolument, vers

l'action. C'est l'enjeu de ce second Encart Options : Comment être plus encore en proximité avec les revendications des MICT ? Comment promouvoir notre démarche syndicale et l'affiliation Ugict comme vecteurs de transformation sociale ? Comment intégrer dans notre action les nouveaux modes de communication et les nouvelles technologies ?

Pour nourrir notre réflexion, quelques camarades de la CGT, des secrétaires généraux d'UFMICT, de la métallurgie et des cheminots, des responsables de la communication fédérale et Ugict, des responsables fédéraux et Ugict de la vie syndicale sont venus s'associer à nos travaux au cours de ces deux journées de travail. Autant de copains que nous remercions fraternellement car leurs apports nous sont indispensables pour avancer et nous renouveler.

Toutes les questions que nous avons soulevées au cours de ces deux journées n'appartiennent pas, fort heureusement, aux seuls membres de la commission exécutive de l'Ufmict, mais intéressent l'ensemble des syndiqué-es de la CGT, qu'ils soient MICT ou non. D'où l'envie de poursuivre le débat avec vous tous afin de nous mettre collectivement en mouvement pour de nouvelles luttes victorieuses. C'est toute l'ambition de cet Encart Options.

Bonne lecture.

Thomas DEREGNAUCOURT
Secrétaire Général de l'UFMICT

Retrouvez aussi les résolutions du dernier congrès de l'Ufmict sur le site fédéral www.sante.cgt.fr :

- Bouton « Publications fédérales »
- Rubrique « Dossiers » ➤ « Dossiers Archivés »

► **Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM) : de la réaction à la réflexion, une approche syndicale à redéfinir**

Pour faire simple le vocable ICTAM sera utilisé pour qualifier les salarié-es des catégories qui nous concernent.

Qui sont-ils ?

Ils se caractérisent par un niveau de qualification minimale de Bac + 2, ou une expérience professionnelle de niveau équivalent. Ils se situent entre la direction et les autres salarié-es, ils sont en condition de prescription ou de contrôle, disposant rarement d'une large autonomie et sont de haute technicité.

Avec bientôt 50% de salarié-es, les ICTAM représentent un enjeu syndical majeur. Ne pas les prendre en considération serait une erreur. Aujourd'hui seulement 0.8% des ICTAM sont syndiqué-es à la CGT et affilié-es à l'UGICT. Ce qui nous laisse un champ de progression en syndicalisation de... 99% !!

L'un de nos problèmes réside pour beaucoup sur le principe « de l'influence » qui définit la représentativité, les élu-es et les moyens syndicaux. Or dans ce domaine notre image, sans activité spécifique organisée, n'est pas des meilleures parmi les ICTAM.

Notre ADN se situe davantage sur le rapport de force, basé sur nos syndiqué-es et nos revendications, contrairement à d'autres organisations qui peuvent, au regard de leur démarche syndicale, se satisfaire de leur seule influence.

Il est étonnant de constater que l'affiliation à l'UGICT fait encore débat. Et pourtant la visibilité passe par des forces organisées de même que la masse est attractive pour les futurs syndiqué-es. Car rarement un manager, par exemple, ne se syndiquera au même endroit que son équipe. Parce que c'est difficile et que les syndicalisations se font souvent sur des notions de rapport de force en lieu et place d'une réflexion sur les contenus.

De même, l'affiliation des jeunes « diplômé-es » pose problème. Pourtant, avec un taux de renouvellement d'environ 17% sur la période 2010/2020, ils représentent un enjeu vital pour notre organisation.

L'idée forte qu'ils portent en eux est qu'ils s'en sortiront par eux-mêmes, en direct avec leur N+1 (leur supérieur hiérarchique). D'ailleurs, nous constatons qu'ils ne votent pas lors des élections qui se tiennent dans les 3 ans suivant leur embauche. Leur type d'adhésion n'est plus politique mais associatif : ils prennent ce dont ils ont besoin et ne veulent pas se sentir engagés.

Dès lors, comment les syndiquer ?

Pour les ICTAM, les clefs de la syndicalisation passent par la mise en œuvre d'une stratégie :

1. **Capable de faire vivre la démocratie syndicale.**
2. **Capable de construire des réponses revendicatives sur les préoccupations quotidiennes des ICTAM au travail.**
3. **Capable de construire les convergences avec les autres salarié-es.**
4. **Capable d'assurer des bases solides à l'unité syndicale.**

Quelle que soit la méthode retenue, la convergence est un élément essentiel de l'activité syndicale. Elle caractérise le spécifique à contrario du catégoriel qui ne s'intéresse qu'à un champ restreint du salariat au détriment des autres catégories de salarié-es.

Etre visible, présent parmi les salarié-es, faire des syndiqué-es des acteurs de la vie syndicale est une nécessité absolue.

Il s'agit de rendre apparente l'activité syndicale spécifique en rencontrant un maximum de salarié-es au travail en proposant l'adhésion à tous, les moyens de communication de la CGT, le tout accompagné de la campagne publicitaire grand public de l'UGICT.

Article tiré de l'intervention de Gilles Benateau secrétaire à l'organisation de l'Ugict-CGT Fédération Mines énergie. (UGICT)

A retenir...

- Le taux de syndicalisation des MICT à la CGT reste très faible au regard du salariat ce qui nécessite une démarche fédérale volontariste et une structuration syndicale appropriée : syndicats et sections MICT dont le développement doit être encouragé.
- Les travaux des collectifs professionnels sont essentiels à la construction d'une démarche de proximité avec les professionnel-les.
- La syndicalisation des MICT sans affiliation à l'Ugict fait perdre aux camarades l'accès à une activité syndicale riche et ciblée. Aujourd'hui, on estime que la grande majorité des syndiqué-es MICT C'est une perte de richesse pour toute l'activité syndicale de la CGT.
- L'Ufmict doit être plus en lien avec les Syndicats de MICT afin de mieux faire circuler les informations, repérer les attentes des syndiqué-es, structurer les revendications, être en phase avec les

aspirations des camarades.

- La démarche de syndicalisation passe aussi par une approche renouvelée en direction des jeunes. De plus en plus de jeunes entrants sur le marché du travail sont des MICT. Négliger l'approche spécifique en direction de ces publics, c'est se priver de ressources essentielles au renouvellement des forces syndicales au sein de toute la CGT.
- Les moyens syndicaux dédiés à l'activité spécifique sont insuffisants pour conduire efficacement l'activité et la démarche de syndicalisation en direction des MICT.

... afin de nous tourner vers l'Action.

- Entreprendre des démarches en direction des syndicats CGT généraux pour expliquer l'intérêt (y compris pour le syndicat général) de développer une réponse de proximité pour les MICT.
- Proposer dans les territoires, aux camarades motivés, d'intégrer nos onze collectifs professionnels. La diversité et

le renouvellement sont les conditions de notre dynamisme et de notre créativité.

- L'affiliation doit être portée plus fortement, par l'Ufmict mais aussi par toute la Fédération Santé et Action sociale pour devenir effective et profiter à l'ensemble des MICT.
- Sur la base d'un état des forces MICT organisées en SMICT, Les membres de la CE de l'Ufmict entreront en contact pour proposer informations et interventions auprès des camarades.
- Travailler à la déclinaison d'un support d'intervention-présentation de l'Ufmict dans les centres de formation (en commençant par les IFSI et les IRTS).
- Conduire une démarche de syndicalisation ambitieuse en direction des MICT nécessite aussi l'octroi de moyens syndicaux beaucoup plus conséquents dédiés à l'activité spécifique. Des démarches en ce sens sont faites au sein de la Fédération. Donner à l'Ufmict les moyens de ses ambitions.

► Communiquer : vers un syndicalisme 2.0 !

Les réseaux sociaux bousculent nos habitudes militantes ! Comment conjuguer cohérence revendicative et réactivité de notre communication ?

Dès lors qu'on aborde l'utilisation des réseaux sociaux, ce thème fait émerger et concentre un certain nombre de peurs ! De fausses idées perdurent sur « l'E-communication ». L'outil est perçu comme chronophage, peu fiable et risquant de confronter l'utilisateur au manque de réactivité. La gestion de l'implication et de l'anonymat des interlocuteurs posent question. Internet est considéré comme un « truc de jeune » venant marquer la différence générationnelle.

Les expériences de lutte

La lutte des sages-femmes en 2001 a démontré que l'usage des outils Internet s'imposait de façon décisive. L'initiative de cette lutte a un temps évolué en faveur du collectif corporatiste des SF qui ont créé un site sur lequel la représentante de la CGT était attaquée.

Malgré la forte implication de nos représentants, cette lutte a débouché sur une négociation entre le ministère et ce collectif des sages-femmes, excluant la CGT.

La seconde expérience, en 2013, s'est déroulée dans un contexte où la CGT a fortement souhaité reprendre la main en affichant sa volonté de communiquer par la création d'une page Facebook régulièrement actualisée et comptant beaucoup de visites. Les opposants, soutenues par la CFTC, ont ouvert leur page et repris l'ascendant. La CGT a alors récupéré le mouvement de lutte en proposant un débat filmé entre l'animatrice du collectif des sages-femmes (l'UFMICT-CGT) et la présidente des sages-femmes. Ce débat, accessible à un grand nombre, a permis de faire la différence entre les propositions de la CGT et les autres.

Pendant la lutte, la CGT s'est trouvée confrontée à des excès, des insultes (des trolls, en langage technique) qu'elle n'a pu gérer qu'en réagissant sur les réseaux sociaux.

Cette seconde expérience a permis de mesurer le rapport de force de manière anticipée aux rencontres avec le ministère afin de peser sur les négociations.

Aujourd'hui, la démocratisation d'internet en fait un média

communautaire (80% de la population est connectée et chacun crée et gère son mode de communication). 91% des entreprises sont présentes sur Facebook et la notoriété acquise sur le web augmente les visites ainsi que la qualité des contenus.



Sur le site fédéral, le secrétaire fédéral à la communication souligne que les visites se concentrent sur les informations qui sont mises à disposition, notamment les actualités juridiques et les publications fédérales.

L'animateur de la communication à l'UGICT fait la différence entre :

- Facebook, utilisé par 60% de la population, pour un usage et des contenus très différenciés, qui vont de l'échange personnel, familial, entre camarades, jusqu'aux échanges professionnels. Facebook est un espace de contact qui, pour un syndicaliste, peut être l'occasion

de donner des infos syndicales.

- Twitter, relai d'opinion qui délivre de l'information qui peut être sélectionnée. C'est donc un gain de temps qui ne nécessite pas de regarder passivement la télé pour attendre la bonne info. Twitter se consulte ponctuellement et fréquemment. Cet outil s'adresse à ceux qui font et consomment de l'actualité comme les journalistes, les politiques... et les syndicalistes, qui devraient tous utiliser Twitter.

Internet n'est pas un « truc de jeune », bien au contraire, la gestion d'un site doit être confiée à une personne expérimentée dans le syndicalisme. La communication est un plus, mais elle ne sera jamais la solution pour combler un déficit dans l'implication syndicale sur le terrain.

La différence entre l'information classique et la communication internet, c'est la différence entre une encyclopédie papier et Wikipédia. Le premier est un savoir construit par les élites dominantes du moment. Le second est construit à partir d'un assemblage de savoirs venant de toute personne souhaitant contribuer à ce partage de la connaissance. Il y a donc une démocratisation dans la construction et le rapport au savoir.

Article tiré de l'intervention de Damien RAMAGE, responsable communication à l'UGICT-CGT

A retenir...

- Les nouvelles technologies ne sont pas un « truc de jeune ». Elles nécessitent autant de savoir faire syndical que de connaissances techniques.
- Les nouvelles technologies ne remplacent pas les formes traditionnelles de militantisme mais les complètent par de nouveaux moyens de luttes.
- Les nouvelles technologies constituent des leviers inédits et précieux, rapides et ciblés, utilisés par une grande majorité des MICT. Les luttes Sages-Femmes et IADE ont démontré l'efficacité

d'une démarche « Réseaux sociaux » structurée. L'animation de ces réseaux est particulièrement « chronophage ».

- Le site internet fédéral est particulièrement visité pour les analyses de fond proposées sur les professions MICT par les collectifs professionnels.

... afin de nous tourner vers l'Action.

- Le maintien de nos publications régulières (@ctu.mict et Encarts options) est indispensable comme outil de référence syndical pour nos catégories. Les nouvelles technologies peuvent

favoriser leur diffusion de masse.

- L'usage des nouvelles technologies en vue d'actions collectives ne s'improvise pas. Nous nous fixons l'objectif de former au moins un camarade dans chaque Collectif professionnel d'ici notre prochain congrès.
- Nous devons prévoir un dispositif de communication spécifique et plus étoffé pour appuyer les camarades lorsque des luttes majeures s'engagent autour de nos professions.
- Veiller à une meilleure visibilité et actualisation des publications Ufmict sur le site fédéral.

Conclusions sur les journées séminaires UFMICT des 20 et 21 janvier 2015

Cette Commission Exécutive, qui s'est déroulée sur deux jours au moment où l'actualité interne à la CGT était tendue, conflictuelle, et l'actualité externe dramatique (attentats des 7 et 9 janvier) a permis de faire exister un moment de respiration et de réflexion apprécié de tous. C'est son grand mérite.

Cela nous a permis de faire des liens entre des événements qui semblaient pourtant ne rien à voir entre eux, nous voulons parler ici des attentats contre CHARLIE HEBDO et de la Loi MACRON.

D'un côté, des journalistes assassinés, de l'autre des lanceurs d'alertes clairement menacés au nom de la protection du secret des affaires. Dans les deux cas, la liberté d'expression est attaquée.

Le 11 janvier, dans la rue, la réponse du peuple français a été remarquable. Ce rassemblement populaire a montré notre attachement viscéral à deux notions républicaines et révolutionnaires : la liberté d'expression et la laïcité.

La CGT ne peut être qu'en convergence avec ces exigences sociales et doit s'interroger sur ce droit à la liberté d'expression au sein même de sa structure. Mais pas seulement ! L'évolution du salariat et l'exigence démocratique doivent nous pousser à instaurer, partout où nous le pouvons, cette culture du débat.

La CGT se doit d'avoir les moyens d'intervenir sur ce qui nous concerne, la défense des droits des salariés, la convergence des luttes et le bien commun, en utilisant tous les moyens de communication et de syndicalisation dont elle dispose.

Car il est clair aujourd'hui que des volontés politiques, religieuses, corporatistes, mais aussi syndicales sont à l'œuvre pour dresser les gens les uns contre les autres. La confusion entre catégories sociales et classes sociales est entretenue.

L'anti-cadre par exemple, monte très, très fort ! Ils sont stigmatisés au même titre que... les fonctionnaires, qui ne seraient que des profiteurs et des nantis. A l'UFMICT-CGT, nous sommes d'avis que cette propagande malsaine ne sert qu'un seul but : préparer et mettre en place l'exploitation sans vergogne de ces catégories.

Cette mise sous le joug de la cause économique et financière concernera également nos enfants qui, pour la plupart, poursuivent des études secondaires. Si rien n'est fait, toute la jeunesse sera sacrifiée.

Alors, quelle CGT voulons-nous réussir à faire ? Nous espérons que cet « Encart Options » vous aura apporté des éléments de réponses.

Nous savons que les salarié-es ont besoin d'un syndicalisme de proximité, d'une CGT qui communique en maintenant ses publications, en utilisant les nouvelles technologies de diffusion de masse, en débattant dans la transparence de l'interne vers l'externe.

Les Unions fédérales telles que l'UFMICT, l'UFAS, l'UGICT, l'UFSP, l'UFR se doivent d'être un vecteur d'opinion sur les grands sujets qui nous agitent :

- Le droit à sauvegarder une vie personnelle, une intimité protégée du boulot
- le droit des salarié-es à se syndiquer, à se rassembler et défendre ainsi leurs intérêts,
- le droit à l'égalité femmes/hommes,
- le droit à une reconnaissance des diplômes et à une garantie des contenus professionnels en opposition à la déqualification des emplois,
- le droit à avoir une retraite décente.

Enfin, nous ne pouvons conclure ce travail sans remercier tous les camarades qui se sont impliqués dans ce séminaire, apportant leur expertise et leur bonne humeur :

→ nos précieux intervenants,

Evelyne BAJARD (Fédération santé et action sociale), Gilles BENATEAU (Animateur espace vie syndicale de l'UGICT), Claire DELORE, Jean-Luc GIBELIN (UFMICT) pour le diaporama sur la « Loi Santé », Bruno JARDIN (responsable communication de la Fédération Santé et Action Sociale), Dominique LAHBIB et Martine PEYRE (SG UFMICT retraitées), Stéphane LOVISA (SG UFMICT Métallurgie), Damien RAMAGE

(Conseiller Communication UGICT-CGT), Mireille STIVALA et Christine SOVRANO (Fédération Santé et Action Sociale),

→ notre grand témoin durant ces deux journées, Jean François BOLZINGER (UGICT-CGT),

→ nos rapporteurs et animateurs, Brigitte BAUMONT, Thomas DEREGNAUCOURT Jacques DUPERRET, Roger GLEASTERMAN, Laurent LAPORTE, Gilles METAIS, Isabelle NIER, Philippe OLIVE, Annick PICARD, Christine PRIVAT, Isabelle SEFF, Éric TRON DE BOUCHENY.

→ Et tous les membres des CE de l'Ufas et de l'Ufmict.

Enfin un grand merci à Patricia CADRAN, secrétaire administrative de l'Ufmict, pour son implication et la qualité de l'organisation de ces deux journées.

Pour l'UFMICT,
Laurent LAPORTE



→ POUR ALLER PLUS LOIN :

L'animateur de la communication de l'Ugict-CGT recommande la lecture de deux livres de vulgarisation écrits par des sociologues :

→ « La démocratie internet. Promesses et limites » de Dominique CARDON, coédition Seuil, collection La République des idées,

→ « Le sacre de l'amateur : sociologie des passions à l'ère du numérique » de Patrice Flichy, coédition Seuil, collection La République des idées.